

Du 28 décembre 2025 au 04 janvier 2026

		Chapelle Saint-Joseph 4 Rue Pierre Thévenot 21000 Dijon	Chapelle St Férréol & St Ferjeux 14 Rue du Maréchal Lyautey 25000 Besançon
Dimanche 28 décembre	Dans l'Octave de Noël 2 ^{ème} cl., blanc	9.15 Confessions (D) & Chapelet 10.00 Messe chantée 18.00 Vêpres & Salut du St Sacrement	9.15 Confessions (LdF) & Chapelet 10.00 Messe chantée
Lundi 29	Dans l'Octave de Noël 2 ^{ème} cl., blanc	18.00 Chapelet	
Mardi 30	Dans l'Octave de Noël 2 ^{ème} cl., blanc	18.00 Chapelet	
Mercredi 31	Dans l'Octave de Noël 2 ^{ème} cl., blanc	18.00 Chapelet & confessions (D) 18.30 Messe suivie du Te Deum	
Jeudi 1^{er} janvier 2026	Octave de la Nativité de Notre -Seigneur 1 ^{ère} cl., blanc	11.00 Messe précédée du Veni Creator	
Vendredi 2 1 ^{er} du mois	De la Férie 4 ^{ème} cl., blanc	17.30 Heure Sainte & Confessions (D) 18.30 Messe	
Samedi 3 1 ^{er} du mois	Ste Geneviève 3 ^{ème} cl., blanc St Grégoire de Langres Ev. Conf.	11.00 Salut du St Sacrement 11.30 Messe 18.00 Chapelet & confessions (D)	17.45 Confessions (J) 18.00 Chapelet 18.30 Messe & Salut (15' méditation)
Dimanche 4 Janvier 2026	Le Saint Nom de Jésus 2 ^{ème} cl., blanc	9.15 Confessions (D) & Chapelet 10.00 Messe chantée 18.00 Vêpres & Salut du St Sacrement	9.15 Confessions (J) & Chapelet 10.00 Messe chantée

. Une indulgence pléniaire peut être obtenue aux conditions habituelles (cf verso), le 31/12 par le chant public du Te Deum et, le 01/01 par le chant public du Veni Creator.

. **Préparation au** Sacrement de Confirmation (14 février, cf verso), **pour les adultes** chaque mardi à 19.30 au prieuré, dès le 13 janvier. **Pour tous les confirmands** venus de Dijon et alentours, dernière préparation, samedi 7 février 2026, de 14.30 à 16.00.

DIJON :

. Jeudi 8 janvier, adoration eucharistique (12.00 – 18.30) dans le cadre de l'adoration perpétuelle par la FSSPX.
. Samedi 24 janvier, réunion du MCF.
. Catéchisme & Doctrine (reprise les 7 & 10/01) : Enfants, le mercredi à 15.00 ; Lycéens, le samedi à 9.30 ; Collégiens, le samedi à 10.30. Adultes pour approfondissement, à 19.30 les mardis : 13/01, 03/02, 24/02, 17/03, 31/03. Thème : La Bible - Le Nouveau Testament dans son contexte historique.

BESANÇON :

. Vendredi 09/01, 17.00, catéchisme des enfants suivi de la messe à 18.30

Honoraires : 1 messe 18€, neuvaine 180€, trentain (défunt) 720€. Pour s'abonner / se désabonner à la diffusion du Prieuré, se signaler à 21p.dijon@fsspx.fr. Pour aider le prieuré, chèque à *Prieuré de la Sainte-Famille*, ou virement : FR22 3000 2059 2200 0007 9347 W 12 - BIC : CRLYFRPP

Une gratitude particulière aux fidèles qui, par leur engagement bénévole tout au long de l'année, se dévouent au Prieuré de Dijon et à la chapelle de Besançon.

Un Sauveur nous est né ; Notre-Seigneur Jésus-Christ habite parmi nous. Lumière et splendeur du Père éternel, le divin Enfant-Jésus a en ses mains nos personnes et nos vies, nos joies et nos peines pour nous conduire à la vie éternelle. C'est le fondement de notre espérance et la cause de notre joie.

Cette joie n'est pas bornée à l'horizon humain ; elle est d'un autre ordre, elle est du Ciel. C'est la joie de se savoir aimés du Père Tout-Puissant ; joie d'être rachetés par le Fils fait homme pour notre salut ; joie d'être conduits par le Saint-Esprit pour vivre saintement et mériter la vie éternelle.

Que Jésus, Marie, Joseph, la Sainte-famille de Bethléem et de Nazareth, veillent sur le prieuré et sur les fidèles, c'est notre prière pour la nouvelle année 2026.

Merci aux fidèles, amis & bienfaiteurs qui ont contribué au financement du Prieuré et de ses œuvres, en 2025.

Chaque messe dominicale est célébrée à leurs intentions comme à celles de tous les fidèles. Une fois par mois, la messe est célébrée pour les bienfaiteurs défunt. Chaque jour le chapelet quotidien est récité, au prieuré, aux intentions des fidèles, amis & bienfaiteurs.

Le 31 décembre 2025 est la limite pour faire un don afin de bénéficier d'un reçu fiscal valable pour la déduction d'impôt au titre de l'année 2025.

Pour un virement au Prieuré, voici l'IBAN : FR22 3000 2059 2200 0007 9347 W12 – BIC/SWIFT : CRLYFRPPXXX – Chèque à l'ordre de : Prieuré de la Sainte-Famille

Une indulgence plénière peut être obtenue le 31/12 par le chant public du Te Deum et, le 01/01 par le chant public du Veni Creator, aux conditions suivantes et habituelles pour obtenir une indulgence :

- Accomplir l'œuvre prescrite ;
- Dans les 8 jours avant ou après, se confesser et communier en s'efforçant d'être détaché de toute affection volontaire au péché ;

Prier aux intentions du Souverain Pontife. Ces intentions sont invariablement fixées en vertu de sa charge : l'exaltation de la sainte Eglise, la propagation de la foi, l'extirpation de l'hérésie, la conversion des pécheurs, la concorde entre les princes chrétiens et les autres biens du peuple chrétien.

SACREMENT DE CONFIRMATION Par Mgr A. de Galarreta Samedi 14 février 2026 – 9.30 – au Prieuré

Pour recevoir le sacrement, il faut :

- 1- Etre baptisé catholique ;
- 2- Avoir suivi régulièrement le catéchisme accompagné par un prêtre ;
- 3- Fournir un certificat de baptême (à demander au lieu du baptême) est obligatoire à moins d'avoir été baptisé au Prieuré de la Sainte-Famille. La copie du livret de famille dûment complétée suffit.
- 4- Choisir un parrain / marraine selon les conditions suivantes :
 - être du même sexe que le confirmant,
 - être baptisé catholique et confirmé,
 - être âgé d'au moins 14 ans,
 - n'être ni l'un des parents, ni l'époux/épouse, ni le parrain / marraine de baptême,
 - vivre chrétiennement selon les lois de l'Église (ni concubins, ni divorcés-remariés)
- 5- On peut choisir un nouveau prénom pour la Confirmation. Il n'y a pas d'obligation.
- 6- Retirer le formulaire d'inscription auprès du prêtre ; le retourner au plus vite, dûment complété.
- 7- Pour un cas particulier, se rapprocher du prieur.
